



Marie POCHON

Députée de la 3^{ème} circonscription de la Drôme

3 rue Aristide Briand

75007 PARIS

Edouard GEFFRAY

Ministre de l'Éducation Nationale

Hôtel de Rochechouart

110, rue de Grenelle

75007 Paris

Paris, le 17 février 2026

Objet : Nombre de postes au CAPES d'occitan-langue d'oc

Monsieur le Ministre,

J'ai récemment été interpellée par la Fédération des enseignants de langue et culture d'Oc concernant le besoin de postes au CAPES d'occitan-langue d'oc pour les 32 départements et huit académies concernés.

A ce jour, la répartition indicative des postes offerts aux concours de recrutement d'enseignants de la session 2026 ne prévoit que trois postes pour cette langue vivante régionale, proposés uniquement pour les candidats à BAC+3. La fédération des enseignants soulève ainsi une inégalité de traitement entre l'occitan-langue d'oc et les autres langues vivantes régionales. Ce chiffre ne pourra malheureusement pas couvrir les besoins ouverts par la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, dite loi Molac, de 2021, notamment de son article 7, intégré dans le Code de l'Éducation, qui évoque « *le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves* ».

De vingt postes au début des années 2000, le nombre de postes au CAPES est tombé ces dernières années à quatre, puis trois, alors même que les premières générations des certifiés d'occitan ayant obtenu le CAPES au début des années 1990 approchent la retraite. Par ailleurs, le choix de ne pas ouvrir de postes pour le concours à BAC+5 est difficilement compréhensible.

Les langues régionales sont vectrices d'une culture et d'un patrimoine ancestral, de traditions orales, d'une histoire participant à celle de notre pays, de pratiques artistiques, littéraires, mais aussi sociales. Il est essentiel que nous puissions préserver ce qui fait partie de notre patrimoine, de notre histoire, et de ce que nous sommes, en France, dans toute notre diversité, en permettant à celles et ceux qui souhaiteraient obtenir la certification de le faire, et en



ouvrant plus de postes pour pérenniser la diffusion de cette langue régionale dans les départements concernés.

Monsieur le Ministre, par ce courrier, je souhaite insister sur la nécessité de revoir à la hausse le nombre de postes proposés à BAC+3 et d'en ouvrir à BAC+5.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie POCHON